



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026

N°**37**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 46
Représentés : 7
Absents : 0

Ayant voté pour : 53
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE
LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA
GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT DE LA
VILLE DE COLOMBES À HAUTS-DE-SEINE
HABITAT POUR UNE OPÉRATION D'ACQUISITION
DE 80 LOGEMENTS SOCIAUX EN VEFA (32 PLAI
ANRU - 27 PLUS - 1 PLUS ANRU - 20 PLS) À VILLA
CLOTILDE, AVENUE DE STALINGRAD / RUE DES
CHAMPARONS À COLOMBES

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 441-1 et R. 441-5,

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 juin 2026 portant sur la garantie communale d'un emprunt d'un montant total de 12 595 940 euros entre HAUTS-DE SEINE HABITAT et la Banque des Territoires pour une opération d'acquisition en VEFA de 80 logements locatifs sociaux situés à l'angle de l'avenue de Stalingrad et de la rue des Champarons à Colombes,

Considérant la demande de garantie communale d'emprunt du bailleur HAUTS-DE-SEINE HABITAT, par courrier du 14 mai 2025, dans le cadre de la construction en VEFA de 80 logements locatifs sociaux situés à l'angle de l'avenue de Stalingrad et de la rue des Champarons à Colombes,

Considérant la contrepartie offerte par HAUTS-DE-SEINE HABITAT,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la convention de réservation de logements jointe en annexe, entre la ville de Colombes et HAUTS-DE-SEINE HABITAT, en vue de la réservation à la commune de seize logements, à savoir 4 T2 PLS, 3 T3 PLAI, 5 T3 PLUS, 2 T4 PLAI et 2 T4 PLUS, pour une durée de 60 ans à compter de la livraison du programme de construction de 80 logements locatifs sociaux situés à l'angle de l'avenue de Stalingrad / rue des Champarons à Colombes (92700).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'élu(e) délégué(e), à signer au nom de la Ville, la convention de réservation de logements visée à l'article 1 et tout document se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de Fait à Colombes
l'affichage le 23 juin 2026 à l'Hôtel de Ville
et de la réception en préfecture le 22 juin
2026

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260618-22911-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.